

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2025

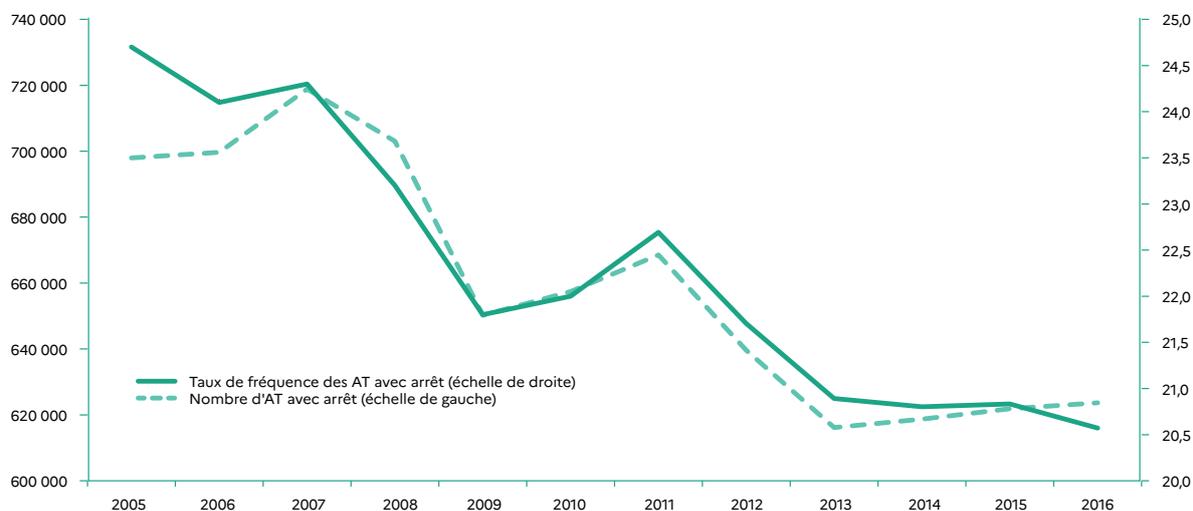
Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Les accidenté.e.s du travail

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Évolution du nombre et du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail reconnus par le régime général de la Sécurité sociale (2005-2016)	2
Document 2 : Sinistralité des accidents du travail selon le secteur d'activité	3
Document 3 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par catégorie socioprofessionnelle	4
Document 4 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par sexe	5
Document 5 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par âge	6
Document 6 : Taux d'accident du travail selon la dépendance de l'entreprise à un donneur d'ordres, en 2018-2019	7
Document 7 : Reconnaître et déclarer l'accident de travail	8

Document 1 : Évolution du nombre et du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail reconnus par le régime général de la Sécurité sociale (2005-2016)



Note : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures rémunérées.

Lecture : En 2005, 697 960 accidents du travail ont été déclarés, ce qui représente 24,7 accidents du travail pour un million d'heures travaillées.

Champ : France (hors Mayotte), salariés du régime général.

Source : INSEE et DARES, 2021.

Document 2 : Sinistralité des accidents du travail selon le secteur d'activité

	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Fréquence des accidents du travail*	Ratio jours d'arrêt / accidents du travail	Fréquence des jours d'arrêt*	Nombre d'accidents du travail graves (avec incapacité partielle permanente)	Ratio accidents graves / accidents avec arrêt**	Fréquence des accidents graves***	Nombre d'accidents du travail mortels	Fréquence des accidents mortels***
Ensemble¹	783617	20,4	68,0	1 385	39 653	5,1	1 030,5	790	20,5
Agriculture, sylviculture et pêche	15 306	28,4	75,9	2 158	1 908	12,5	3 545	27	50,2
Industries	97 185	17,4	64,2	1 118	5 860	6,0	1 051	140	25,1
dont									
<i>Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</i>	8 441	25,5	76,4	1 945	504	6,0	1 521	13	39,2
<i>Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i>	24 075	23,8	67,7	1 611	1 463	6,1	1 446	20	19,8
<i>Travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	8 238	27,3	63,4	1 732	541	6,6	1 793	14	46,4
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements</i>	15 967	23,7	58,8	1 394	966	6,0	1 435	21	31,2
Construction	82 293	33,0	73,8	2 438	5 225	6,3	2 097	164	65,8
Intérim	53 197	39,3	65,4	2 571	2 642	5,0	1 953	55	40,7
Services (hors intérim)	528 048	18,5	67,5	1 250	23 898	4,5	838	401	14,1
dont									
<i>Transports et entreposage</i>	66 959	28,5	81,0	2 306	3 679	5,5	1 565	104	44,2
<i>Hébergement et restauration</i>	41 712	23,7	61,6	1 458	1 518	3,6	862	23	13,1
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	47 220	23,8	81,4	1 934	3 036	6,4	1 528	49	24,7
<i>Administration publique</i>	74 568	21,1	48,0	1 011	1 840	2,5	520	21	5,9
<i>Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement</i>	91 889	39,0	70,4	2 746	3 723	4,1	1 581	21	8,9
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	13 932	32,3	51,7	1 671	630	4,5	1 462	14	32,5

¹ Y compris 7 588 accidents du travail dont le secteur d'activité n'a pas pu être identifié.

* Nombre par million d'heures rémunérées.

** Nombre d'accidents avec incapacité partielle permanente (IPP) pour 100 accidents avec arrêt.

*** Nombre par milliard d'heures rémunérées.

Lecture: en 2019, 82 293 accidents du travail ont lieu dans le secteur de la construction, soit 33 accidents par millions d'heures rémunérées. Dans ce secteur, un accident avec arrêt donne lieu en moyenne à 73,8 jours d'arrêt; pour chaque million d'heures rémunérées, les accidents avec arrêt y engendrent 2 438 jours d'arrêt. Les salariés de ce secteur d'activité subissent en moyenne, pour chaque milliard d'heures rémunérées, 2 097 accidents du travail graves (avec incapacité partielle permanente, IPP) et 65,8 accidents du travail mortels.

Note. L'incapacité partielle permanente (IPP) désigne une réduction de la capacité d'accomplir une activité d'une façon considérée comme normale pour un être humain. Elle varie entre 1% et 99%. Un taux de 100% désigne une incapacité permanente totale. Lorsque l'IPP survient à la suite d'un accident du travail, un taux d'incapacité permanente est évalué par le médecin conseil de la Sécurité sociale et permet à la victime de percevoir une indemnisation (« rente »).

Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Source : DARES, 2019.

Document 3 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par catégorie socioprofessionnelle

	Accidents de travail					Accidents de trajet				
	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Répartition des accidents (en %)	2,2	10,0	25,2	62,6	100,0	5,9	15,8	39,4	38,9	100,0
Répartition des accidents mortels (en %)	9,7	11,3	12,9	66,0	100,0	9,4	13,8	23,8	53,1	100,0
Répartition du volume horaire	19,5	18,4	30,4	31,7	100,0	19,5	18,4	30,4	31,7	100,0
Taux de fréquence par million d'heures travaillées	2,5	11,8	17,9	42,9	21,8	-	-	-	-	-
Proportion d'accidents graves (en %)	7,0	8,2	6,3	6,1	6,4	10,4	11,2	8,7	8,8	9,2
Taux moyen d'incapacité des accidents graves (en %)	13,6	10,1	9,2	10,6	10,2	13,8	12,1	11,7	16,2	13,6
Indice de gravité	2,4	9,8	10,3	27,6	14,1	-	-	-	-	-

Note sur les principaux indicateurs d'exposition aux accidents :

Le taux de fréquence

Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures rémunérées.

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents}}{\text{Somme des heures de travail}} \times 1\,000\,000$$

La proportion d'accident grave

La proportion d'accident grave (avec IPP) estime le risque qu'un accident débouche sur une séquelle physique permanente. Elle permet de repérer les populations pour lesquelles un accident avec arrêt a une forte probabilité de se conclure par des séquelles permanentes.

$$\text{Proportion d'accident grave} = \frac{\text{Nombre d'accidents graves}}{\text{Nombre d'accidents}} \times 1\,000\,000$$

Le taux moyen d'incapacité des accidents graves

Cet indice représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné en moyenne par un accident grave (avec IPP). Il est obtenu en rapportant la somme des taux d'incapacité au nombre d'accidents graves.

$$\text{Taux moyen d'incapacité des accidents graves} = \frac{\text{Somme des taux d'IPP}}{\text{Nombre d'accidents graves}} \times 1\,000\,000$$

L'indice de gravité

L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par million d'heures rémunérées. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus d'accident avec arrêt ou que la part des accidents grave y est plus importante qu'ailleurs ou encore que les accidents s'y traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. L'indice de gravité est donc fonction du taux de fréquence, la proportion d'accident grave et du taux moyen d'incapacité des accidents graves.

$$\text{Indice de gravité} = \frac{\text{Somme des taux d'IPP}}{\text{Somme des heures de travail}} \times 1\,000\,000$$

Le taux de fréquence et l'indice de gravité ne sont pas calculés pour les accidents de trajet. Le temps passé au travail n'est, en effet, pas proportionnel au temps de trajet domicile-travail et travail-repas parcouru dans l'année et ne constitue pas une bonne base pour appréhender la fréquence des accidents de trajet.

Lecture : En 2012, 62,6% des victimes d'accidents du travail du régime général de la Sécurité sociale sont des ouvriers.

Champ : France entière, salariés du régime général.

Source : DARES, 2012.

Document 4 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par sexe

	Accidents de travail			Accidents de trajet		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Répartition des accidents (en %)	68,2	31,8	100,0	48,2	51,8	100,0
Répartition des accidents mortels (en %).....	92,2	7,8	100,0	83,4	16,6	100,0
Répartition du volume horaire	58,9	41,1	100,0	58,9	41,1	100,0
Taux de fréquence par million d'heures travaillées	25,4	17,0	21,9	-	-	-
Proportion d'accidents graves (en %).....	6,9	6,2	6,7	10,2	8,8	9,5
Taux moyen d'incapacité des accidents graves (en %)	10,9	8,6	10,2	17,2	9,8	13,6
Indice de gravité	19,0	9,1	14,9	-	-	-

Lecture : En 2012, 68,2% des victimes d'accidents du travail du régime général et du régime agricole sont des hommes.

Champ : France entière, salariés du régime général et du régime agricole.

Source : DARES, 2012.

Document 5 : Accidents du travail et accidents de trajet entre le domicile et le travail par âge

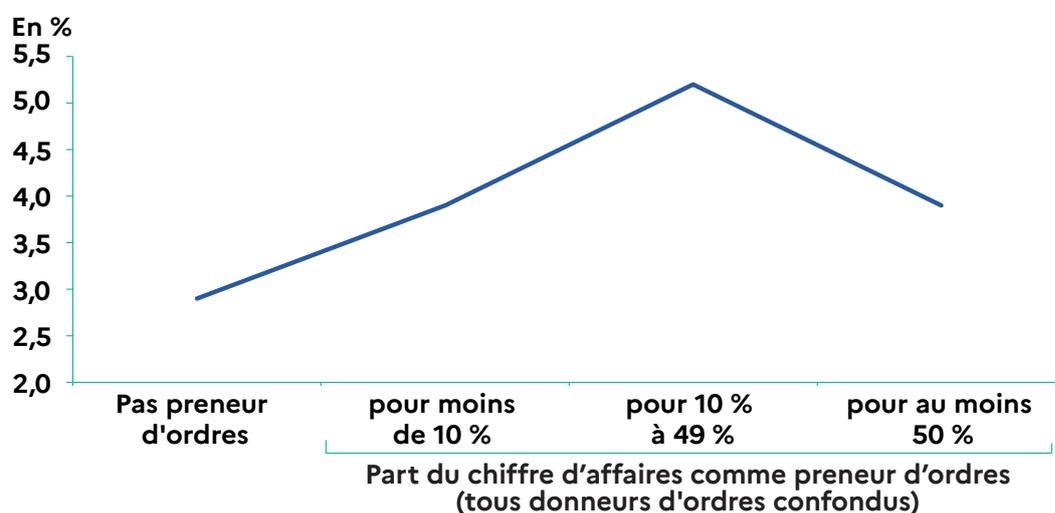
	15 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Répartition du volume horaire	1,8	21,3	25,8	26,6	20,5	4,0	100,0
Répartition des accidents du travail (en %)	3,7	27,8	25,4	24,3	16,9	1,9	100,0
Répartition des accidents du travail mortels (en %)	0,7	14,0	15,8	27,2	36,2	6,1	100,0
Répartition des accidents de trajet (en %)	7,3	30,3	23,7	20,5	16,1	2,3	100,0
Répartition des accidents de trajet mortels (en %)	6,7	30,0	21,0	20,4	17,8	4,1	100,0
Indicateurs de suivi des accidents du travail							
Taux de fréquence des accidents du travail par million d'heures travaillées ...	46,2	28,6	21,7	20,1	18,1	10,2	21,9
Proportion d' accidents du travail graves (en %)	2,3	3,0	5,6	8,4	12,1	14,6	6,7
Taux moyen d'incapacité des accidents du travail graves (en %)	8,3	9,3	9,5	10,2	11,0	11,1	10,2
Indice de gravité des accidents du travail	8,9	7,9	11,5	17,1	23,8	16,4	14,9
Indicateurs de suivi des accidents de trajet							
Proportion des accidents de trajet graves (en %)	4,5	5,3	9,1	12,6	15,1	17,8	9,5
Taux moyen d'incapacité des accidents de trajet graves (en %)	19,7	17,5	13,2	12,0	12,3	13,4	13,6

Lecture : En 2012, 27,8% des victimes d'accidents du travail du régime général et du régime agricole sont âgés de 20 à 29 ans.

Champ : France entière, salariés du régime général et du régime agricole.

Source : DARES, 2012.

Document 6 : Taux d'accident du travail selon la dépendance de l'entreprise à un donneur d'ordres, en 2018-2019



Lecture : dans les établissements qui ne travaillent pas pour un donneur d'ordres en 2019, le taux moyen d'accidents reconnus par la Caisse nationale d'assurance maladie en 2018-2019 est de 2,9 %.

Note : Le taux d'accidents du travail est défini comme le nombre annuel moyen d'accidents du travail avec arrêt reconnus par la Caisse nationale d'assurance maladie sur la période 2018-2019, rapporté à l'effectif salarié moyen en équivalent temps-plein de l'établissement.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, établissements à majorité d'ouvriers ou d'employés.

Sources : DARES, Enquête Conditions de Travail, 2019.

Document 7 : Reconnaître et déclarer l'accident de travail

Il va de soi aujourd'hui qu'un accident qui survient sur le lieu et dans le cadre d'une activité professionnelle est un accident du travail, mais il est peut-être moins évident qu'il en aille de même des accidents qui ont lieu entre le domicile et l'entreprise ou dans un café lors d'une interruption régulière du travail. Moins évident aussi que ceux qui surviennent aux grévistes sur les lieux du travail ou à des militants syndicaux au cours de l'exécution de leur mandat syndical ne soient pas traités comme tels. La notion d'accident du travail est une catégorie de construction de la réalité sociale dont le contenu est un enjeu de luttes entre les classes. [...].

La reconnaissance par le droit de l'accident du travail constitue un enjeu qui oppose les intérêts respectifs des salariés et des employeurs, un de ses effets étant, pour les premiers, l'obtention d'une rente et, pour les seconds, une augmentation corrélative de leurs cotisations aux assurances sociales. C'est qu'en effet, à la différence des autres branches de la Sécurité sociale, le taux de cotisation aux assurances accidents du travail et maladies professionnelles est, pour chaque entreprise, proportionnel à la fréquence et à la gravité du risque qu'elle crée et des efforts qu'elle accomplit en matière de prévention. Or ce taux est loin d'être négligeable : par exemple dans le bâtiment et les travaux publics, secteur dans lequel les accidents du travail sont les plus nombreux, il est en moyenne de 10% des salaires et peut s'élever jusqu'à 15% pour les entreprises de peinture extérieure et, même, à 25% pour les activités de levage-montage. [...].

[La] déclaration d'un accident du travail ne se réduit pas à un acte administratif d'enregistrement, elle est l'objet d'un rapport de force entre la victime et son employeur, comme le montrent les variations des déclarations des accidents du travail selon la conjoncture économique et les pressions que les employeurs exercent sur les victimes et dont l'efficacité est d'autant plus élevée que la situation de ces dernières est précaire. [...] Mais si les déclarations des accidents du travail dépendent des pressions que peut exercer l'employeur sur l'accidenté, que ce soit directement sous la forme de menaces de diminution de salaire et de licenciement, ou indirectement par l'intermédiaire des collègues de travail, soucieux de ne pas se voir retirer leur prime de sécurité, on ne saurait oublier que la déclaration de l'accident dépend également de l'aptitude de l'ouvrier à établir une relation entre l'accident survenu et les conditions de travail, aptitude qui est inégalement distribuée dans les différentes fractions de la classe ouvrière. En effet la prise de conscience d'un accident en tant qu'il résulte de l'activité professionnelle n'est pas une donnée immédiate de la conscience ouvrière, elle est solidaire, et des conditions matérielles d'existence qui permettent à l'individu de « s'arracher au monde pour le considérer » (P. Bourdieu, *Travail et travailleurs en Algérie*, 1963) et de l'existence d'un système d'agents (syndicats notamment, mais aussi médecins, juristes, spécialistes du travail, etc.) qui, en constituant la définition de l'accident du travail selon des logiques et des intérêts qui leur sont propres, concourent à en diffuser la notion et, du même coup, contribuent à lui donner une réalité. On peut seulement noter ici que les notions d'accident du travail et de maladie professionnelle se sont constituées à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle avec la création et le développement des organisations syndicales, d'un corps d'inspecteurs du travail, de la médecine du travail, d'un droit du travail, etc. [...] Le passage d'une représentation archaïque et misérabiliste des causes de l'accident (ordre des choses ou ordre du patron) à l'élaboration complète du système dont l'accident est un des effets, résulte pour une part de l'action des syndicats qui ont trouvé dans l'organisation des luttes quotidiennes pour l'obtention et la valorisation des rentes d'incapacité de travail le moyen et la justification, voire dans certains cas la fin de leur action.

Source : Rémi Lenoir, « La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980.

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2025

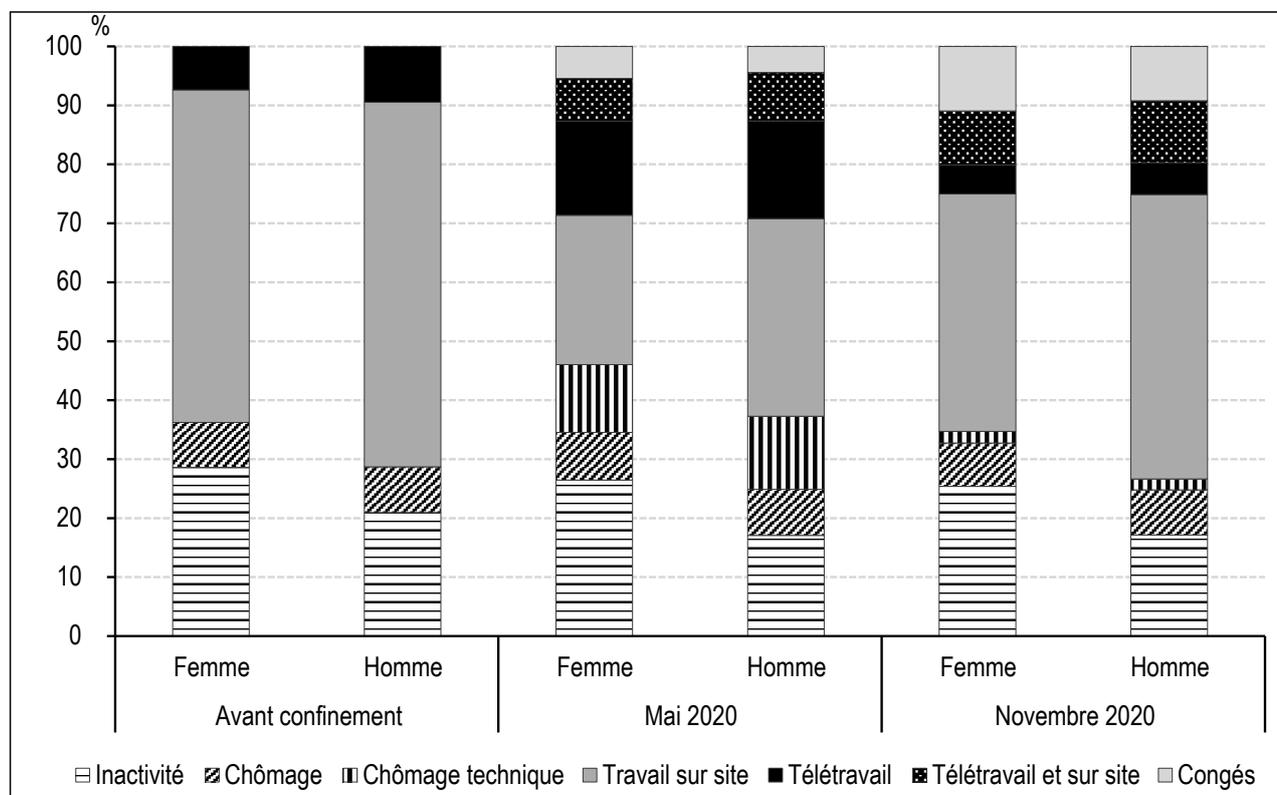
Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Confinés et confinées

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Situation professionnelle des hommes et des femmes avant et pendant les périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020.....	2
Document 2 : Nombre de mètres carrés (m ²) disponibles par personne dans le logement de confinement.....	3
Document 3 : Espace de travail au domicile selon la classe sociale et le sexe.....	4
Document 4 : Temps domestique des femmes et des hommes (en heures) selon les variables de revenu (déciles), de niveau d'instruction et de catégorie socioprofessionnelle ; et selon la période de confinement.....	5
Document 5 : Le sentiment d'isolement selon le sexe et la composition familiale (en % de ligne).....	6
Document 6 : Fréquence et motifs des sorties du domicile de confinement.....	7
Document 6a : Sorties selon le sexe et la composition familiale (en %).....	7
Document 6b : Motifs des sorties selon le sexe et la composition familiale.....	7
Document 7 : Le journal de confinement de Delphine.....	8

Document 1 : Situation professionnelle des hommes et des femmes avant et pendant les périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020



Note : la question sur la période avant confinement ne prévoyait pas la modalité de congé.

Lecture : en mai 2020, 33.5 % et 25.3 % des hommes et des femmes de 20 à 65 ans ont travaillé sur leur lieu de travail dans les sept derniers jours.

Champ : Hommes et femmes de 20 à 65 ans.

Source : Inserm-DREES, Enquête EpiCov, 2022.

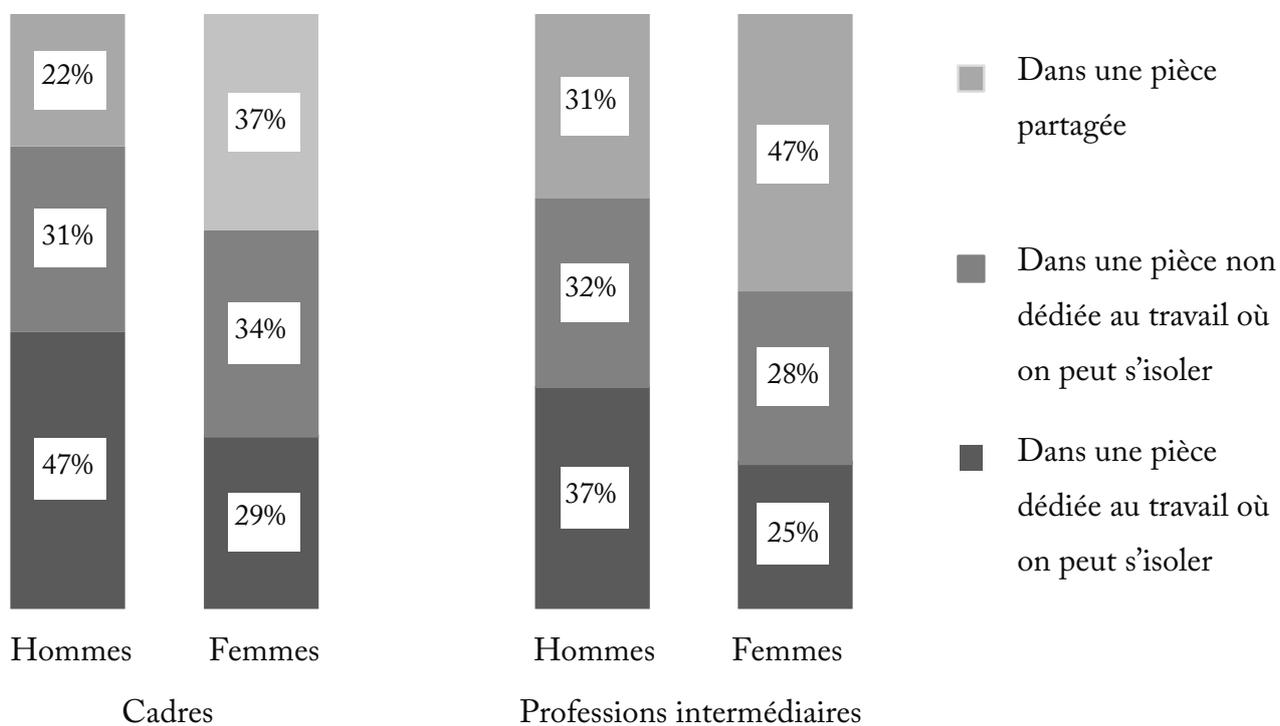
Document 2 : Nombre de mètres carrés (m²) disponibles par personne dans le logement de confinement

	Nombre de mètres carrés par personne dans le logement de confinement
Ménages	
I. ... à dominante cadre	53
II. ... à dominante intermédiaire	54
III. ... à dominante employée	43
IV. ... à dominante indépendante	59
V. ... à dominante ouvrière	34
VI. ... composé d'un employé ou ouvrier	60
VII. ... composé uniquement d'inactifs	36
Types de territoires du logement ordinaire	
Agglomération parisienne	41
Grands pôles urbains	48
Périurbain	50
Espaces ruraux	53
Sexe	
Femme	46
Homme	51
Classe d'âge	
18-24 ans	36
25-44 ans	37
45-59 ans	49
60-74 ans	61
75 ans et plus	67

Champ : France métropolitaine.

Source : INED, Enquête COCONEL, 2020.

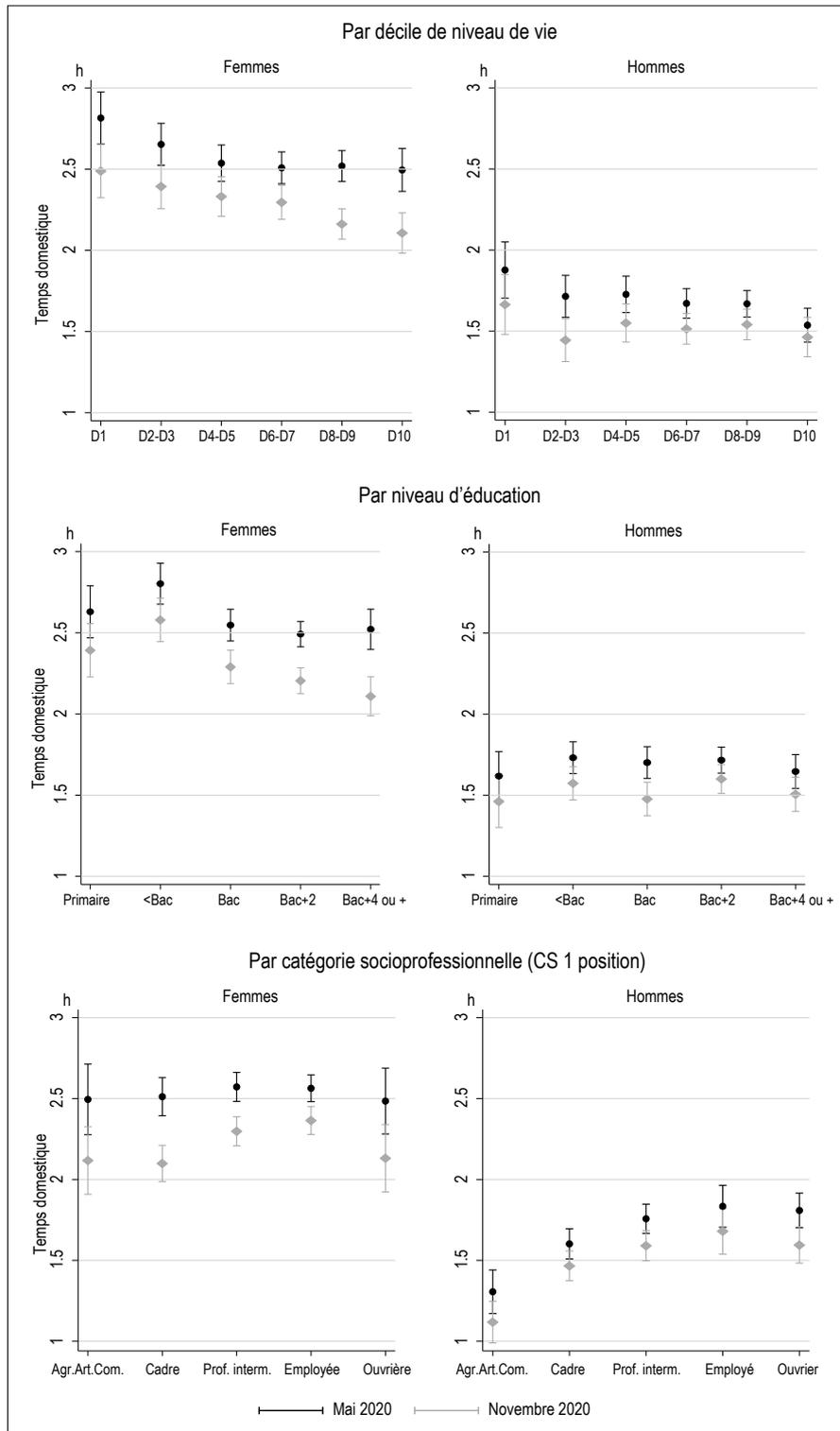
Document 3 : Espace de travail au domicile selon la classe sociale et le sexe



Champ : Ensemble des cadres et professions intermédiaires en télétravail à la huitième semaine du confinement, France métropolitaine.

Source : INED, Enquête COCONEL, 2020.

Document 4 : Temps domestique des femmes et des hommes (en heures) selon les variables de revenu (déciles), de niveau d'instruction et de catégorie socioprofessionnelle ; et selon la période de confinement



Source : Inserm-DREES, Enquête EpiCov, 2022.

Document 5 : Le sentiment d'isolement selon le sexe et la composition familiale (en % de ligne)

	Pas de sentiment de solitude	Sentiment de solitude ancien	Sentiment de solitude nouveau
Hommes en couple sans enfant	72	8	20
Hommes en couple avec enfants	57	15	28
<i>Ensemble des hommes en couple</i>	67	10	23
Femmes en couple sans enfant	62	11	27
Femmes en couple avec enfants	61	17	22
<i>Ensemble des femmes en couple</i>	61	15	24
Couples sans enfant	68	9	23
Couples avec enfants	60	16	24
<i>Ensemble des couples</i>	64	12	24

Champ : France métropolitaine.

Source : INED, Enquête COCONEL, 2020.

Document 6 : Fréquence et motifs des sorties du domicile de confinement

Document 6a : Sorties selon le sexe et la composition familiale (en %)

	Pas de sortie	Une sortie	Deux sorties ou plus
Hommes en couple sans enfant	42	40	18
Hommes en couple avec enfants	37	37	27
Ensemble des hommes en couple	40	39	21
Femmes en couple sans enfant	54	35	11
Femmes en couple avec enfants	54	27	19
Ensemble des femmes en couple	54	31	15
Couples sans enfant	48	38	15
Couples avec enfants	46	32	23

Document 6b : Motifs des sorties selon le sexe et la composition familiale

	Sortie travail	Sortie sportive	Sortie pour un autre motif
Hommes en couple sans enfant	20	11	74
Hommes en couple avec enfants	38	13	61
Ensemble des hommes en couple	27	12	69
Femmes en couple sans enfant	18	9	80
Femmes en couple avec enfants	30	5	71
Ensemble des femmes en couple	24	7	75
Couples sans enfant	19	10	77
Couples avec enfants	34	9	66
Ensemble des couples	26	10	72

Champ : Individus en couple, France métropolitaine.

Source : INED, Enquête COCONEL, 2020.

Document 7 : Le journal de confinement de Delphine

Delphine a la cinquantaine. Elle est assistante-réalisatrice sous le statut d'intermittente du spectacle. Ayant signé un contrat de travail avant le début du tournage auquel elle devait prendre part en Amérique du Sud, elle est au chômage partiel et touche 70 % de son salaire brut [lors du premier confinement de mars 2020]. [Une] telle variation de revenus n'a rien d'inhabituel ni d'inquiétant [pour cette intermittente]. Delphine est par ailleurs [mariée à] Christophe, cadre en CDI dans les ressources humaines d'une entreprise de production audiovisuelle. Principal pourvoyeur de ressources du ménage, il continue à travailler à plein temps pendant le confinement. Delphine et Christophe possèdent à la fois un appartement de 130 m² à Paris et une résidence secondaire à la campagne qui, quoique qualifiée de spartiate, a offert un cadre de confinement apprécié par le couple et ses [trois] enfants, avec de grands espaces extérieurs. Les emprunts contractés pour l'appartement et la résidence secondaire étant remboursés, le ménage dispose d'un patrimoine immobilier estimé à plus d'un million d'euros. Le confinement [donne à Delphine] l'opportunité d'investir pleinement le jardin, qu'elle entend entretenir sans pesticides ni « produits chimiques ». L'extraordinaire du confinement laisse libre cours à l'ascétisme qui caractérise à la fois ses pratiques culturelles (lecture, violon), alimentaires (jardin « bio ») et d'entretien corporel (yoga). Elle a aussi décidé de tenir un journal de confinement en ligne, qu'elle alimente chaque jour ou presque de réflexions introspectives et de descriptions de son quotidien.

Journal de confinement, jour 9 – « Pas évident du tout. Les devoirs envoyés au compte-gouttes. Le site du collègue qui fonctionne une fois sur cinq. Je suis proche de renoncer. L'école est un lien quotidien, une discipline horaire. Ici à la campagne on est plus proches d'un rythme de vacances. Alors, on parle de nos journées en anglais, on décrit le jardin. On sort l'encre de Chine. Les feutres. Le papier sur lequel jeter ce qu'on ne voit pas, mais auquel on pense. On lit du théâtre à voix haute, Knock le docteur... Molière. Benjamin aime la comédie. Le monde n'est pas assez comique à ses yeux. Je conseille des livres. Parfois c'est rejeté, parfois oh merveille je découvre mon jeune lecteur profondément plongé dans un texte ».

Journal de confinement, jour 37 – « Le vivant ne m'intéresse pas en tant que processus scientifique, mais un petit pois qui germe, s'ouvre et devient plant me ravit. Je peux passer des heures à regarder ses vrilles qui cherchent à s'accrocher à un support pour monter et grandir. Puis les fleurs qui apparaissent. Qui deviennent fruits. Je trouve cela magique. C'est une magie qui me dépasse (dans un sens métaphysique) et qui me rassure » [...].

Pourtant, à mesure que les semaines passent, la vie parisienne se fait regretter. [Après] un mois d'isolement à la campagne, les jours de mauvais temps sont particulièrement propices aux souvenirs nostalgiques de la « vie parisienne » : [...] « Le travail principalement, qui me tire vers l'avenir et remplit mes pensées en leur donnant de la farine à moudre, les activités diverses, partagées avec d'autres, qui permettent de ne pas s'en remettre qu'à sa discipline personnelle, et surtout le choix, celui d'aller d'un lieu à l'autre, de laisser entrer l'imprévu, de rendre les jours uniques et différents. Aujourd'hui c'est le printemps, mais tout est gris et répétitif à mes yeux [...] ».

Delphine dépeint un habitat rural désajusté à l'ethos du couple et à une partie de ses pratiques sociales. À l'exception [d'un] couple d'intermittents parisiens, Delphine et Christophe ne connaissent personne dans le voisinage, de toute façon restreint dans cet espace à faible densité de population. [...] À quelques reprises durant ces mois de confinement, Delphine aperçoit, de la colline où elle monte téléphoner, l'agriculteur qui possède les champs de céréales limitrophes.

Journal de confinement, jour 16 – « Une autre fois, je n'ai pas entendu le tracteur approcher et il a vaporisé sur le champ de l'autre côté de la route un liquide douteux, sans prévenir ni ralentir. Ça c'était moins rassurant. J'ai sauté d'un bond sur le vélo, il m'a semblé que l'homme riait dans sa cabine. Une Parisienne... ».

Source : Élie Guérait, « Coupée du monde. L'idylle d'une héritière parisienne », dans Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière (dir.), *L'explosion des inégalités. Classes, genre et générations face à la crise sanitaire*, 2021.

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2025

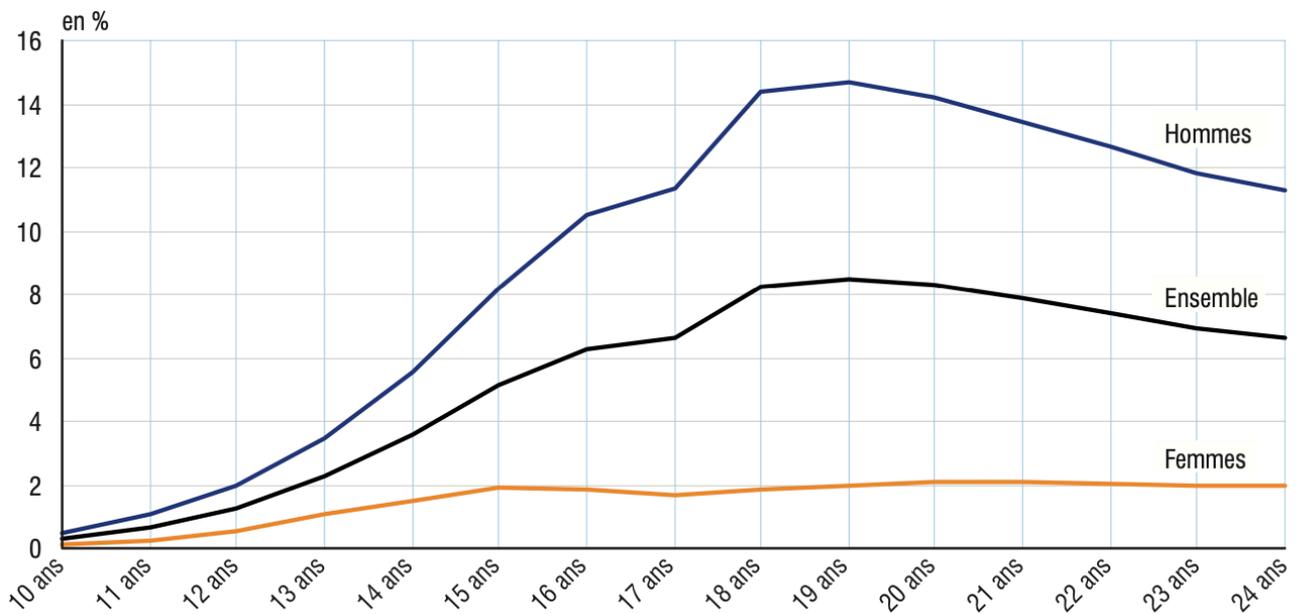
Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

La délinquance juvénile

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Part de jeunes impliqués dans une affaire pénale par âge et par sexe en 2014.....	2
Document 2 : Structure des infractions pénales selon l'âge.....	3
Document 2a : Nombre d'auteurs présumés selon l'âge par type d'infraction en 20143	
Document 2b : Structure comparée des infractions pour les jeunes et les personnes âgées de plus de 25 ans.....	3
Document 3 : Structure des peines par âge en 2014.....	4
Document 4 : Appartenances sociales des parents selon le type de foyer d'enfants poursuivis par la justice des mineurs.....	5
Document 5 : Niveau scolaire d'enfants poursuivis par la justice des mineurs au regard de celui de l'ensemble des jeunes français de 14 à 17 ans en 2012-2013 (en % de ligne).....	6
Document 6 : Part des individus victimes pour 1000 habitants du même âge en 2015 par catégorie d'infractions pénales et par classe d'âge.....	7
Document 7 : Délinquance juvénile et valeurs populaires.....	8

Document 1 : Part de jeunes impliqués dans une affaire pénale par âge et par sexe en 2014



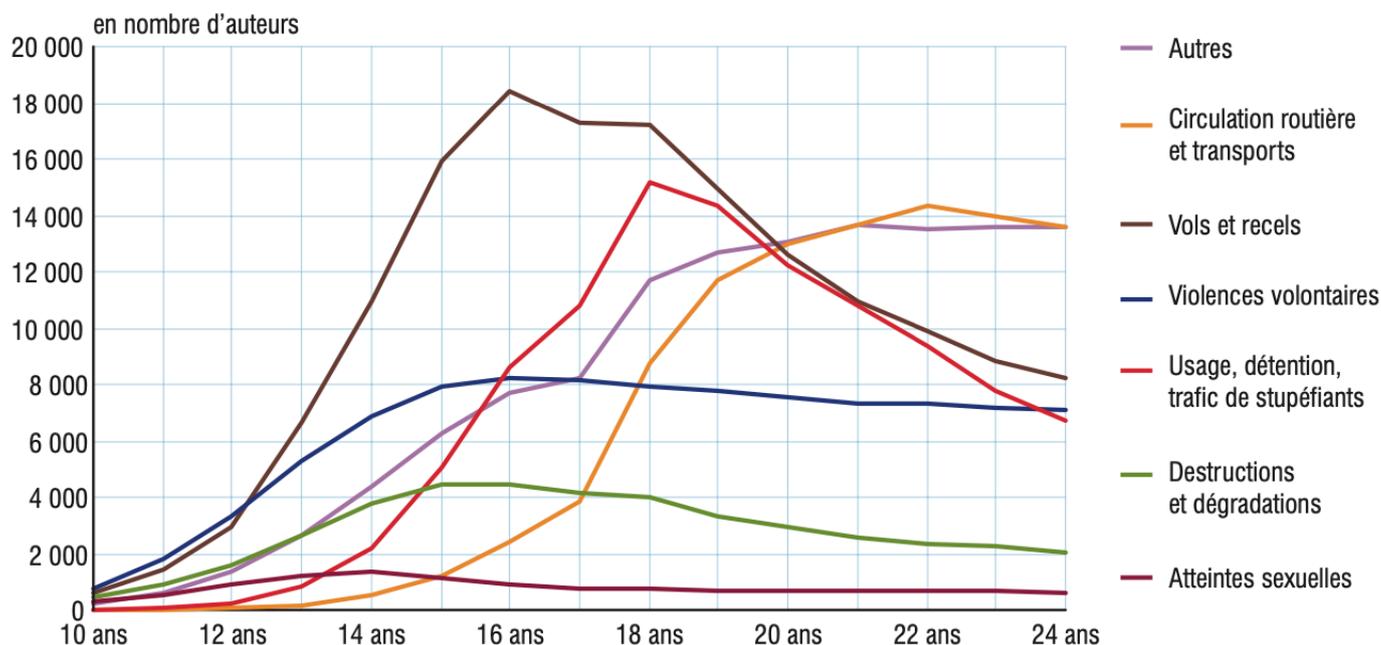
Champ : France, auteurs de faits de délinquance juvénile présumés dont l'affaire a été traitée au parquet en 2014.

Lecture : Le nombre d'hommes de 21 ans impliqués dans une affaire pénale traitée par les parquets représente 13,4% de l'ensemble des hommes de 21 ans.

Sources : Ministère de la Justice, système d'information décisionnel pénal ; et INSEE, *France. Portrait social*, 2016.

Document 2 : Structure des infractions pénales selon l'âge

Document 2a : Nombre d'auteurs présumés selon l'âge par type d'infraction en 2014



Champ : France, auteurs présumés dont l'affaire a été traitée au parquet en 2014.

Source : ministère de la Justice, SG-SDSE, système d'information décisionnel pénal.

Document 2b : Structure comparée des infractions pour les jeunes et les personnes âgées de plus de 25 ans

	Moins de 25 ans	25 ans ou plus	Part des jeunes pour le type d'infraction (en %)
Nombre de personnes	629 764	1 097 696	-
Nature de l'infraction (en %)			
Atteinte à la personne			
Violence volontaire	15	17	34
Atteinte sexuelle	2	2	36
Violence involontaire	1	3	22
Autre atteinte à la personne ¹	5	12	19
Atteinte aux biens			
Vol et recel	25	12	55
Destruction et dégradation	7	4	52
Escroquerie et abus de confiance	2	4	24
Autre nature d'infraction			
Usage, détention, trafic de stupéfiants	17	5	64
Infraction à la circulation routière et aux transports	15	25	26
Ordre administratif et judiciaire ²	3	3	40
Entrée et séjour des étrangers	2	3	26
Autre	6	10	24
Ensemble	100	100	36

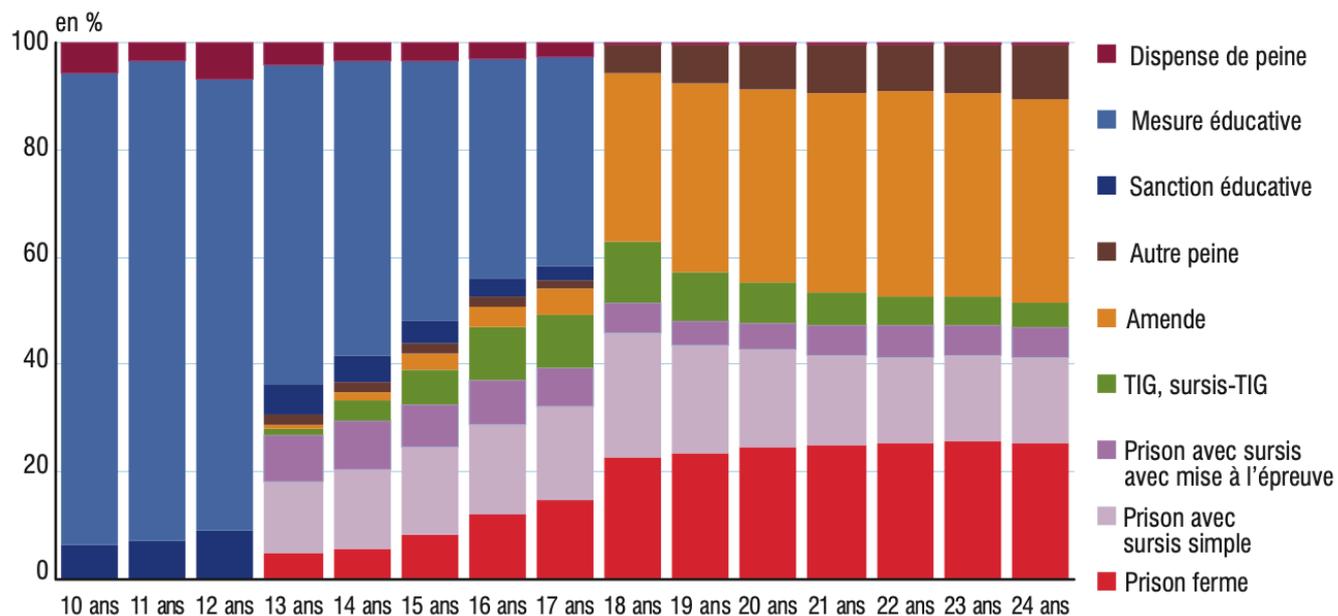
1. Notamment menaces, chantages, atteintes à la vie privée, violations de domicile, appels téléphoniques anonymes, abandons de famille, exercice de l'autorité parentale.

2. Notamment outrages, rébellions et violations de décision judiciaire.

Champ : France, auteurs présumés dont l'affaire a été traitée au parquet en 2014.

Source : ministère de la Justice, SG-SDSE, système d'information décisionnel pénal.

Document 3 : Structure des peines par âge en 2014



Note : Le sigle TIG désigne les travaux d'intérêt général. Sursis-TIG désigne une peine de travaux d'intérêt général avec sursis.

Champ : France, auteurs condamnés en 2014.

Source : Ministère de la Justice, SG-SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national, données provisoires.

Document 4 : Appartenances sociales des parents selon le type de foyer d'enfants poursuivis par la justice des mineurs

Groupe socio-professionnel du père et de la mère de l'enfant poursuivi	Profession de la mère dans la population référence* (n = 509, en %)	Profession du père dans la population référence* (n = 509, en %)	Profession de la mère dans la sous-population A* (garde conjointe) (n = 223, en %)	Profession du père dans la sous-population A* (garde conjointe) (n = 223, en %)	Profession de la mère dans la sous-population B* (garde mère seule) (n = 173, en %)	Profession du père dans la sous-population B* (garde mère seule) (n = 173, en %)
Agriculteur.rice	1,0	2,2	1,8	4,9	0,6	0
Artisan.e, commerçant.e	3,7	6,9	4,0	10,3	4,0	2,9
Cadre, professions intellectuelles	1,2	2,6	1,8	3,6	0,6	1,2
Professions intermédiaires	7,3	5,9	10,3	8,5	6,9	4,0
Employé.e	24,2	6,1	34,1	8,1	17,9	4,0
Ouvrier.ère	10,8	28,7	13,0	37,7	11	22,5
Sans emploi	27,7	18,9	23,3	14,8	35,9	23,1
Décédé.e ou inconnu.e	1,6	6,3	0,4	0,9	0	13,3
Non renseigné	22,6	22,6	11,2	11,2	22,6	28,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Note* : La population d'enquête est ici formée de 509 jeunes suivis par une unité éducative de milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse du département de la Nièvre. Au sein de cette population dite de référence, deux sous-populations sont distinguées : la sous-population A regroupe les jeunes qui vivent encore avec leurs deux parents (garde conjointe), et la sous-population B correspond aux jeunes qui vivent chez leur mère seulement (garde mère seule). Dans les autres cas, les enfants peuvent être placés en foyer, gardés par leur père seulement, etc.

Source : Guillaume Teillet, « Une justice pénale pour mineurs doublement sélective », *Déviance & Société*, 2021.

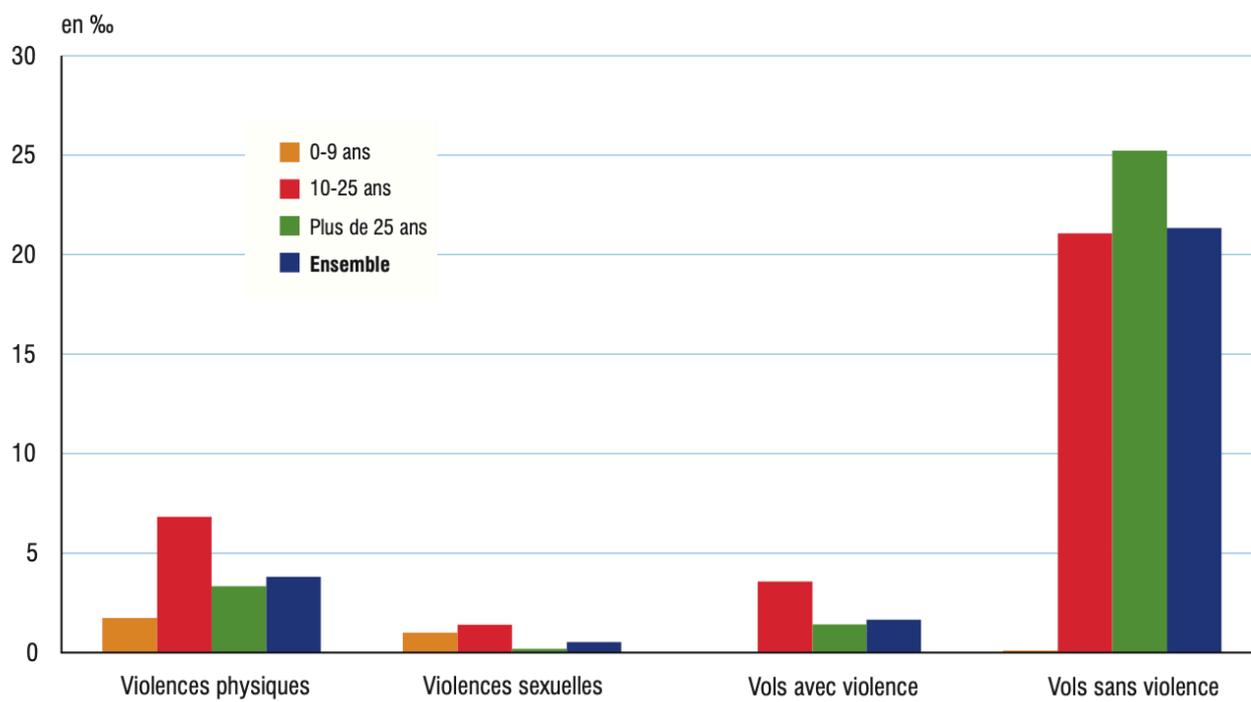
Document 5 : Niveau scolaire d'enfants poursuivis par la justice des mineurs au regard de celui de l'ensemble des jeunes français de 14 à 17 ans en 2012-2013 (en % de ligne)

Âge	14 ans		15 ans		16 ans		17 ans	
	France	Population enquêtée (n = 52)	France	Population enquêtée (n = 80)	France	Population enquêtée (n = 117)	France	Population enquêtée (n = 111)
Enseignement adapté	4,0	11,5	3,9	1,2	1,0	4,3	0,9	1,8
6 ^e et 5 ^e	0,8	11,5	0,1	0	0	0	0	0
4 ^e	18,3	32,7	1,3	12,5	0,1	1,7	0	0
3 ^e (+ pré-apprentissage)	71,6	30,8	23,8	52,5	2,5	16,2	0,3	2,7
2 nd e générale et technologique	3,1	0	50,7	5,0	10,7	6,0	1,2	2,7
1 ^{ère} générale et technologique	0,1	0	2,9	1,2	41,7	3,4	11,1	3,6
Terminale générale et technologique	0	0	0,1	0	2,6	0	31,5	5,4
Enseignement professionnel court scolaire	0	0	1,6	0	6,3	5,1	5,8	8,1
Enseignement professionnel court apprentissage	0	1,9	1,7	10,0	5,9	17,0	9,2	19,8
Enseignement professionnel long scolaire	0,1	1,9	11,5	3,7	21,6	7,7	23,1	9,0
Enseignement professionnel long apprentissage	0	0	0,4	0	0,9	0,8	2,6	5,4
Post-bac	0	0	0	0	0	0	2,4	0
Total scolarisés	98,0	92,3	98,1	88,8	93,4	65,8	88,3	58,5
Non scolarisés	2,0	7,7	1,9	11,2	6,6	34,2	11,7	41,5

Lecture : En 2012-2013, alors que 4% des jeunes français de 14 ans sont scolarisés dans les filières de l'enseignement adapté (Segpa, Ulis, etc.), c'est le cas pour 11,5% des jeunes de 14 ans au sein de la population d'enquête. Pour rappel, cette population est formée de 509 jeunes suivis par une unité éducative de milieu ouvert de la protection judiciaire de la jeunesse du département de la Nièvre.

Source : Guillaume Teillet, « Une justice pénale pour mineurs doublement sélective », *Déviance & Société*, 2021.

Document 6 : Part des individus victimes pour 1000 habitants du même âge en 2015 par catégorie d'infractions pénales et par classe d'âge



Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Lecture : en 2015, 6,8 jeunes âgés de 10 à 25 ans sur 1 000 jeunes de cet âge ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes de violences physiques.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Document 7 : Délinquance juvénile et valeurs populaires

Si les jeunes de milieu populaire apparaissent statistiquement plus délinquants, c'est peut-être parce qu'ils sont plus contrôlés, mais on ne saurait pour autant en induire que la délinquance juvénile en milieu populaire est le pur produit d'une psychose collective, ou même que la délinquance juvénile n'est pas plus fréquente en milieu populaire que dans d'autres classes sociales. À l'inverse, les présentations tendancieuses, les amalgames implicites et la dramatisation de quelques faits divers cachent en fait une forêt d'infractions beaucoup moins spectaculaires. « Ainsi, 55 % de la délinquance juvénile est liée au phénomène de la motorisation : vols de vélomoteurs ou de voitures, conduite sans permis et autres infractions au code de la route, etc. Le vol dans les grandes surfaces représente 15 % et le vol dans les lieux habités 14 %. Les agressions et les conduites violentes ne représentent que 7 % des infractions » (Syndicat de la magistrature, *Enfants de justice*, 1971).

Par ailleurs, ce n'est pas parce que la logique juridique et ses classifications (« infractions contre les biens » ; « violence contre les personnes » ; « infractions sexuelles » ; « infractions à la législation sur les stupéfiants » ; « infractions diverses » ; etc.) ignorent les différences qui font par exemple que des vols juridiquement identiques sont réellement incomparables, voire incompatibles, que la sociologie doit en faire autant. Sans prétendre [...] entreprendre une analyse critique de la logique juridique et de ses catégories, il ne s'agira que de conclure en indiquant comment la mise à jour du principe unificateur des pratiques des loubards, [à savoir la valorisation de la force physique qui, pour une fraction au moins des jeunes de milieu populaire, constitue le seul capital opposable], pourrait permettre une reconstruction sociologique des catégories juridiques [...]. Ainsi, si la catégorie juridique de « vol » tend à accréditer l'idée que l'unité du substantif recouvre celle d'une substance, la sociologie conduit à opérer des distinctions dans ce que la logique juridique confond. En clair, les vols des loubards ne sauraient par exemple être sociologiquement confondus avec ceux des truands, non seulement du point de vue du professionnalisme de la pratique, du point de vue des techniques employées ou du point de vue de la nature des biens volés, mais du point de vue du sens même de la pratique. À la pratique du vol comme moyen d'une stratégie de sur-classement dans la hiérarchie de la richesse, s'opposent les vols des loubards. Vols-défis, vols ludiques d'une part dont l'enjeu ne réside pas tant dans l'objet approprié que dans l'acte d'appropriation : c'est alors la difficulté de l'obstacle à franchir, l'audace ou le sens du comique dans l'exécution, la ruse ou la force à déployer qui résument le sens de la pratique. Vols alimentaires, vols de nécessité d'autre part où, si l'enjeu réside dans les biens appropriés (denrées alimentaires ou moyens de locomotion pour l'essentiel), une nomenclature précise des objets dérobés révélerait la permanence du « choix populaire du nécessaire », choix de « ce qu'il faut » à un jeune ouvrier qui ne serait pas au chômage « pour vivre comme il faut ». La mobylette pour se déplacer et se balader avec les copains : « Moi, pour avoir une mobylette, disons que j'ai pas attendu après mes parents... Si je devais les attendre, à cet instant-là j'en aurais pas encore !... J'ai été obligé d'en emprunter une ! » (Gaston).

Source : Gérard Mauger et Claude Poliak, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1983.

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2025

Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

La religion en France entre sécularisation et recomposition

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Choix de la religion comme dimension de l'identité, selon l'affiliation religieuse, en 2008-2009 et 2019-2020 (en %)	2
Document 2 : Proportion de personnes ayant cité la religion comme élément significatif de leur identité, par cohorte d'âge en 2008-2009 et 2019-2020 et par religion	3
Document 3 : Pratiques religieuses selon la religion.....	4
Document 4 : Affiliation religieuse selon la religion des parents	5
Document 5 : Intensité des pratiques religieuses en fonction du sexe, de l'âge, du lieu de résidence, de la catégorie socioprofessionnelle et de la nationalité.....	6
Document 6 : Choix du conjoint selon l'affiliation religieuse	7
Document 7 : Le port du voile comme expression de préférences culturelles de classe	8

Document 1 : Choix de la religion comme dimension de l'identité, selon l'affiliation religieuse, en 2008-2009 et 2019-2020 (en %)

	2008-2009		2019-2020	
	Affiliation religieuse	Religion comme dimension de l'identité	Affiliation religieuse	Religion comme dimension de l'identité
Sans religion	45	1	53	1
Catholiques	43	8	25	6
Autres chrétiens	2,5	10	9	16
Musulmans	8	33	11	30
Juifs	0,5	46	0,5	54
Bouddhistes	0,5	20	0,5	26
Ensemble	100	7	100	7

Note 1 : L'affiliation religieuse désigne le sentiment d'appartenir à une religion mais n'implique pas nécessairement de pratiquer la religion, ni même de se considérer comme spirituellement engagé dans la religion.

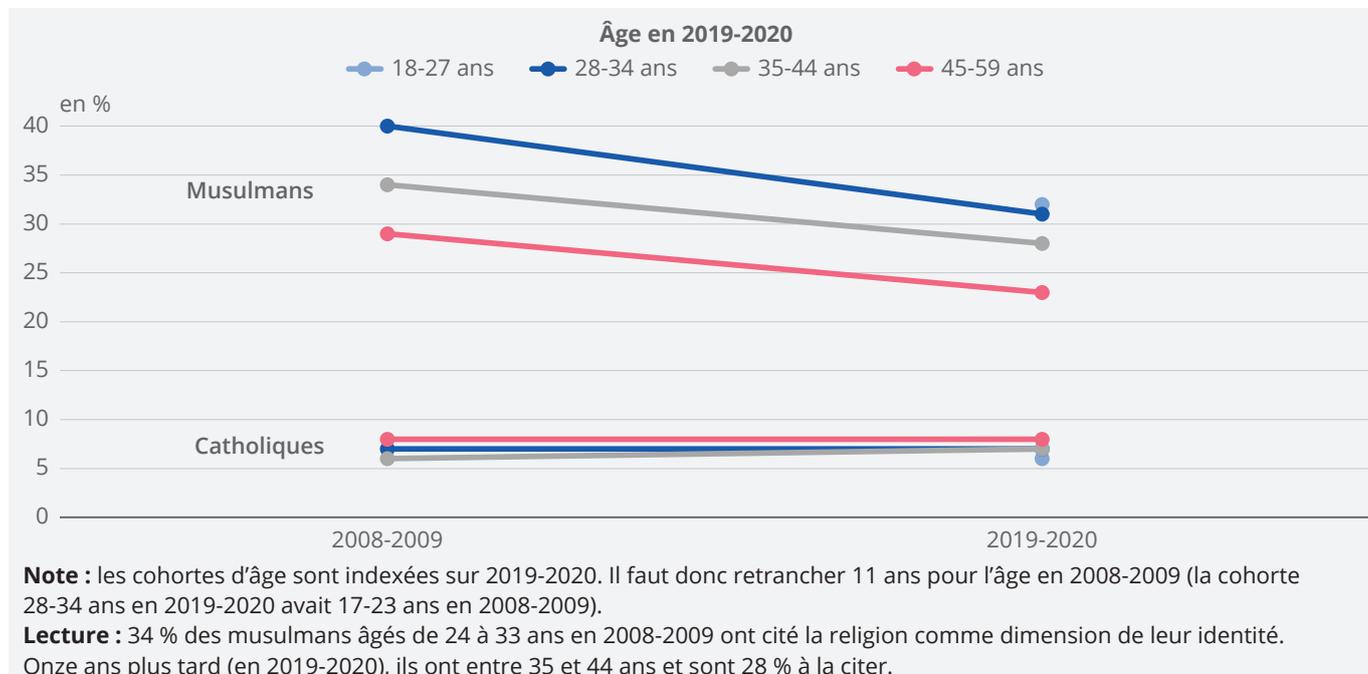
Note 2 : Pour mesurer la place qu'occupe la religion dans l'identité des personnes enquêtées, il leur est demandé de citer jusqu'à quatre dimensions constitutives de leur identité (le sexe, la classe sociale, le niveau d'éducation, la situation familiale, la nationalité, etc.). En 2019-2020, 7% des personnes âgées de 18 à 49 ans citent la religion.

Lecture : En 2019-2020, 6 % des personnes se déclarant d'affiliation catholique citent la religion comme dimension constitutive de leur identité.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : INED et INSEE, Enquêtes Trajectoires et Origines 1 (2008-2009) et Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

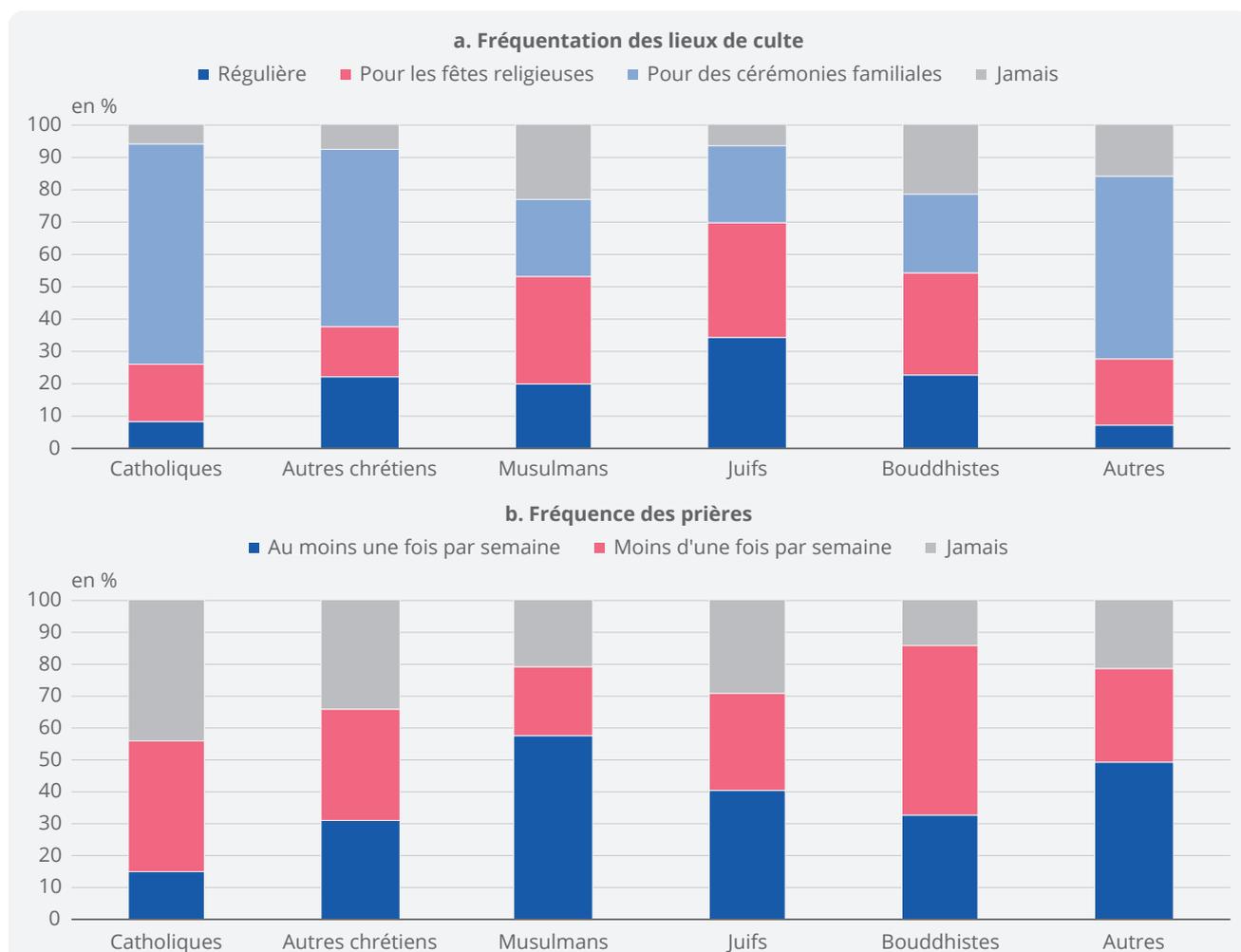
Document 2: Proportion de personnes ayant cité la religion comme élément significatif de leur identité, par cohorte d'âge en 2008-2009 et 2019-2020 et par religion



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : INED et INSEE, Enquêtes Trajectoires et Origines 1 (2008-2009) et Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

Document 3 : Pratiques religieuses selon la religion

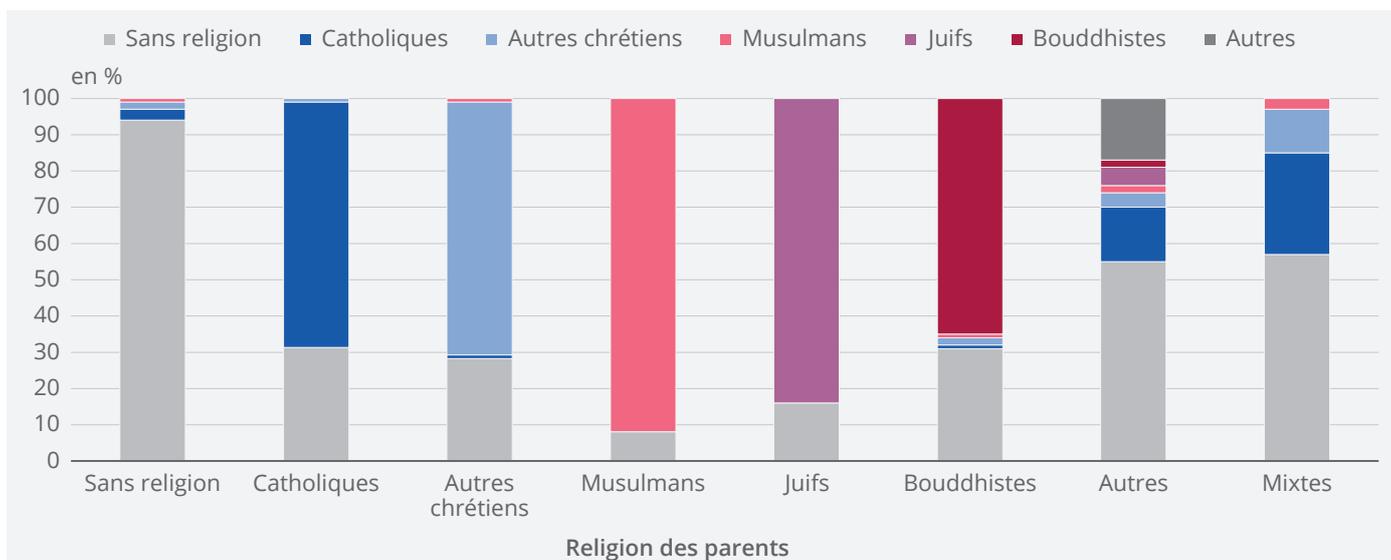


Lecture : Parmi les personnes se déclarant d'affiliation catholique, 8% fréquentent une église de façon régulière (au moins une fois par mois) et 15% pratiquent la prière au moins une fois par semaine.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire et ayant déclaré une religion.

Source : INED et INSEE, Enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

Document 4 : Affiliation religieuse selon la religion des parents



Note : la catégorie « Mixtes » correspond aux cas où les parents sont de deux religions différentes ou avec un parent sans religion. Les familles monoparentales reçoivent la religion du parent présent dans la famille.

Lecture : 31% des personnes élevées dans une famille catholique déclarent ne pas avoir de religion et 67% se déclarent catholiques.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Source : INED et INSEE, Enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

Document 5 : Intensité des pratiques religieuses en fonction du sexe, de l'âge, du lieu de résidence, de la catégorie socioprofessionnelle et de la nationalité

En %

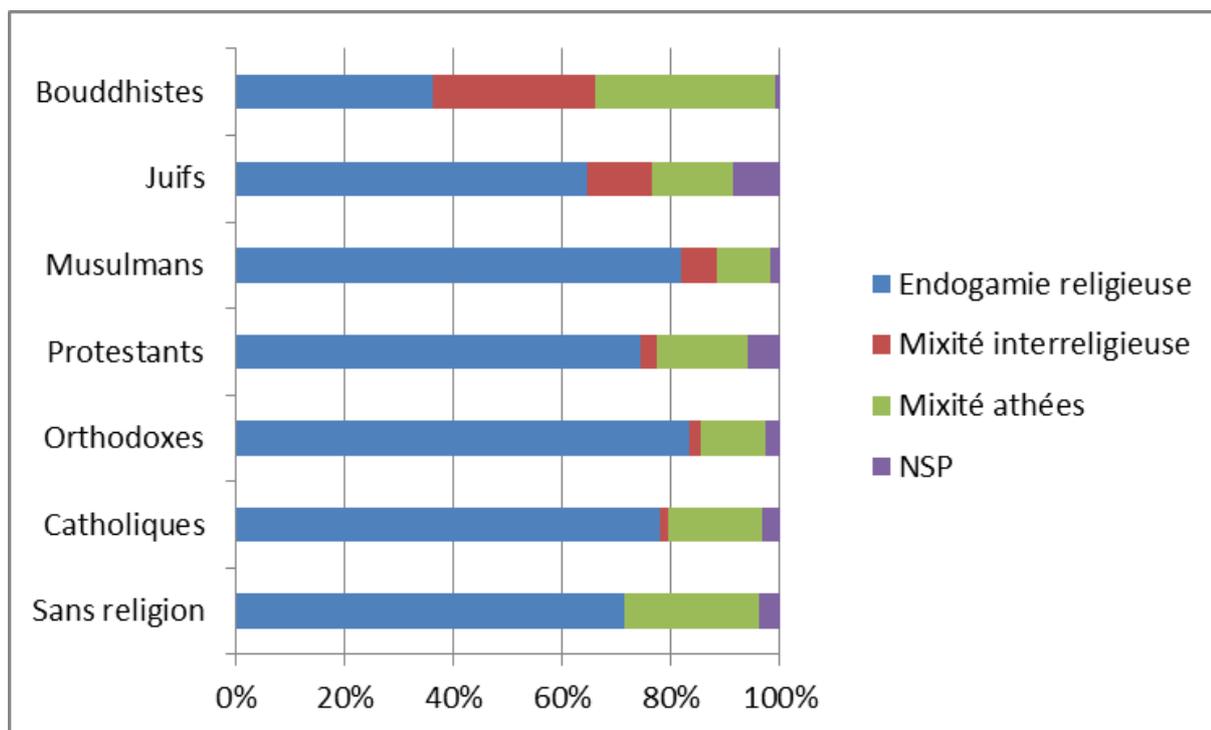
	Pratique religieuse régulière	Pratique religieuse occasionnelle	Pas de pratique, mais le sentiment d'appartenir à une religion	Ni pratique ni sentiment d'appartenance	Total
Sexe					
Hommes	10,7	21,8	37,2	30,3	100,0
Femmes	19,6	25,5	33,6	21,3	100,0
Tranche d'âge					
15 à 24 ans	7,6	20,2	32,3	39,9	100,0
25 à 39 ans	8,1	21,8	35,2	34,9	100,0
40 à 59 ans	13,9	27,0	37,2	21,9	100,0
60 ans ou plus	27,5	24,3	34,7	13,5	100,0
Résidence					
Rural	18,2	29,3	31,9	20,7	100,0
Urbain	14,7	22,1	36,3	26,9	100,0
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteurs exploitants	23,8	36,3	30,2	9,7	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	11,2	25,8	37,0	26,0	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12,2	21,2	32,8	33,8	100,0
Professions intermédiaires	12,8	22,5	32,7	32,0	100,0
Employés	10,5	24,9	39,6	25,1	100,0
Ouvriers	10,0	23,1	36,0	31,0	100,0
<i>Ensemble des actifs</i>	<i>11,5</i>	<i>23,8</i>	<i>35,9</i>	<i>28,9</i>	<i>100,0</i>
Retraités	25,3	24,0	35,9	14,8	100,0
Autres personnes sans activité professionnelle	15,7	23,8	30,8	29,7	100,0
Nationalité					
Français	14,8	23,7	35,5	26,0	100,0
Etranger	31,0	26,5	29,8	12,8	100,0
Ensemble	15,6	23,8	35,2	25,4	100,0

Lecture : 10,7% des hommes ont une pratique religieuse régulière.

Champ : France métropolitaine, personnes de plus de 14 ans.

Source : INSEE Première, « L'État de la pratique religieuse en France », 1998.

Document 6 : Choix du conjoint selon l'affiliation religieuse



Lecture : 78% des catholiques sont en union avec un conjoint catholique, 2% avec un conjoint d'une autre religion, 17% avec un conjoint athée et 3% ne connaissent pas la religion de leur conjoint.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 50 ans en couple.

Source : Sources : INED et INSEE, Enquêtes Trajectoires et Origines 1 (2008-2009).

Document 7 : Le port du voile comme expression de préférences culturelles de classe

Rappeler, revendiquer, adopter [et] mettre en scène [le] « bon comportement » du musulman, ce n'est pas seulement [vouloir] atteindre le salut pour soi et pour son entourage. C'est aussi, plus prosaïquement, prendre position dans l'espace des styles de vie des jeunes des classes populaires. En effet, les normes morales, et notamment celles qui visent à réguler les comportements sexuels, contribuent à la stratification sociale des classes populaires à l'échelle locale, en plus du capital économique et du capital culturel. [...] Afin de montrer le rôle joué par ces normes morales dans la stratification interne des jeunes populaires, nous allons nous arrêter sur le cas particulier d'une jeune femme [enquêtée] à plusieurs reprises entre 2005 et 2012 [...].

Originnaire d'un quartier populaire d'Amiens, Assia (née en 1987) est la fille d'un immigré marocain arrivé en France et devenu ouvrier dans le BTP au cours des années 1970 et d'une femme qui l'a rejoint avec leurs enfants au milieu des années 1980. Nous avons rencontré Assia (avec plusieurs de ses pairs et amis) pendant son année de terminale ES [...] ; puis plusieurs fois, seule ou avec sa meilleure amie (partageant le même parcours social et scolaire), à partir de son entrée dans l'enseignement supérieur (une année en école de commerce, puis une réorientation en licence d'histoire). Assia a accepté la relation d'enquête [afin de] raconter l'enfer qu'on lui avait fait vivre pendant son année de terminale, première année d'application de la loi interdisant le port de signes religieux, dits ostensibles, à l'école publique (2004-2005), [pour] l'empêcher de continuer à se couvrir la tête [dans l'enceinte du lycée]. Or, cette situation était considérée [comme] une injustice dans la mesure où Assia était une bonne élève, sérieuse et discrète. Bien que loin de manquer de caractère et d'humour, non plus que de relations, sexuellement mixtes du reste dans l'enceinte du lycée, Assia était en effet identifiée comme une « fille sérieuse » (y compris par ses professeurs). Le contenu de ce capital symbolique est pluriel, mais, chez les jeunes femmes, le « sérieux » renvoie en fait aux comportements scolaires (assiduité, respect des adultes, travail) et sexuels (le hijab symbolisant une certaine « pudeur »). Plus largement, les jeunes du quartier désignés comme « sérieux » étaient distingués des « mauvais garçons » de la « société du bas des tours », épinglés publiquement [...] pour leurs manquements : des jeunes qui se sont fait « remarquer » à l'école ou ont tôt abandonné leurs études sans perspective professionnelle [...]. On sait que la mise à distance de la culture de rue, voire plus largement des habitudes de sociabilité du quartier, constitue une condition essentielle de la concentration et de la réussite dans les études pour des jeunes populaires culturellement éloignées des attentes scolaires. [...] On pourrait alors voir dans la soumission à une discipline religieuse une manière de se distinguer d'un certain hédonisme juvénile.

[Par ailleurs], Assia appartient à l'une des familles les plus « respectables » (au regard des normes) du « petit pays » rifain reconstitué à Amiens. Orphelin, son père a reçu une formation d'imam au Maroc avant de devenir ouvrier en France. Ce parcours a fait de lui l'un de ces ouvriers pieux et suffisamment « savants » en religion (il connaît le Coran par cœur) pour avoir été à l'origine de la mosquée du quartier, pour y réciter le Coran ou y diriger la prière en diverses occasions (notamment pendant les nuits du Ramadan) et pour avoir enseigné le Coran à ses enfants chaque semaine à la maison. [...] On peut alors interpréter les ressorts de l'ascétisme précoce et distinctif d'Assia en le réinsérant dans les stratégies de reproduction du petit capital symbolique associé au nom familial dans le quartier. Pour une famille comme celle d'Assia, légèrement distincte des autres familles du « petit pays » par une accumulation primitive de capital culturel de type religieux et par le statut de quasi-imam du père, la reproduction de la position sociale relative de la famille (dans un espace mouvant) passait à la fois par la « réussite » des enfants dans leurs études (conversion du capital culturel de type religieux en capital scolaire) et par la reproduction de l'honorabilité religieuse attachée au père.

Source : Julien Beaugé, « Des différences dans l'indifférence. Derrière le voile, des préférences de classe », *Religions et classes sociales*, 2023.